

DÉPARTEMENT  
DES YVELINES

CANTON  
DE HOUILLES

Le Conseil Municipal se  
compose de 39 membres

Le nombre des Conseillers  
municipaux en exercice est  
de : 39

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HOUILLES

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

**DCM 22/093 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Syndicat Intercommunal à  
Vocations Multiples de la Boucle (SIVOM de la Boucle) – Remplacement d'un  
membre**

Le 28 septembre 2022 à 19h02, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 22 septembre 2022).

**PRÉSENTS :**

M. CHAMBON Julien, M<sup>me</sup> SIMONIN Elsa, M<sup>me</sup> LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M<sup>me</sup> MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M<sup>me</sup> DUBOIS-LOYA Catherine, M<sup>me</sup> PRIM Céline, M<sup>me</sup> COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M. HAUDRECHY Christophe, M<sup>me</sup> OROSCO Claire, M. de CAMARET Gilles, M<sup>me</sup> DUFOUR Florence, M<sup>me</sup> HERREBRECHT Christine, M<sup>me</sup> LECLERC Céline, M<sup>me</sup> LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M<sup>me</sup> GOUAR Saara, M. CADIOT Laurent, M<sup>me</sup> CHATELLET Brigitte, M. HERAUD Christophe, M<sup>me</sup> DUPLA Marie-Chantal, M<sup>me</sup> COLLET Jennifer, M<sup>me</sup> BELALA Monika, M. BERTRAND Romain, M. MEGRET Olivier, M. GOUT Christophe, M. CADIOU Patrick, M<sup>me</sup> PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

- |   |   |
|---|---|
| - M. SIMONIN Sébastien                    | par M <sup>me</sup> SIMONIN Elsa          |
| - M <sup>me</sup> BROUTIN Gaëlle          | par M. CHAMBERT Julien                    |
| - M <sup>me</sup> RIBAUTE-PICARD Delphine | par M <sup>me</sup> DUBOIS-LOYA Catherine |
| - M. SEKKAI Hadji                         | par M. MAGA Sylvère (jusqu'à 19h49)       |

**ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :**

- M. MAGA Sylvère, à 19h07 (a pris part à tous les votes)
- M. CADIOT Laurent, à 19h07 (a pris part à tous les votes)
- M. SEKKAI Hadji, à 19h49 (a pris part à tous les votes)

**PARTI EN COURS DE SÉANCE :** /

**ABSENTS :**

- M. PARIS Benoît
- Mme MICHEL Fleur

Accusé de réception en préfecture  
078-217803113-20220928-DCM22-093-AI  
Date de télétransmission : 05/10/2022  
Date de réception préfecture : 05/10/2022

DCM 22/093

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Objet :** Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de la Boucle (SIVOM de la Boucle) – Remplacement d'un membre titulaire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-7, L. 5211-7 et L. 5212-1,

Vu la loi n°2022-217 en date du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale laquelle modifie l'article L.5211-7 du C.C.G.T en disposant que la désignation des délégués peut se faire à main levée,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de la Boucle (SIVOM de la Boucle) et notamment son article 5 relatif à la composition du Comité Syndical,

Vu la délibération n° 20/246 en date du 13 juillet 2020 portant élection des délégués de la Ville au sein du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de la Boucle,

Vu la délibération n°22/003 en date du 15 février 2022 portant modification des délégués de la Ville au sein du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de la Boucle,

Vu la démission de Madame Christelle DELICOURT à la date du 28 juin 2022,

Considérant que les Communes ayant adhéré au SIVOM sont représentées au sein du Comité Syndical par trois délégués titulaires et trois délégués suppléants élus par leur assemblée délibérante,

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement de Madame Christelle DELICOURT, déléguée titulaire au sein du SIVOM de la Boucle, laquelle a démissionné du Conseil Municipal à la date du 28 juin 2022,

Considérant qu'après un appel à candidatures, le groupe Houilles la Ville que J'Aime propose la candidature de Monsieur Benoît PARIS,

Considérant que le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette élection,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS (27 voix pour dont 26 voix du groupe Houilles la Ville que j'aime, 1 de M. HERAUD et 9 abstentions dont 6 du groupe ID COMMUNE et 3 du groupe Alternative Citoyenne Ecologique & Solidaire)

**Article 1<sup>er</sup> :** DÉCIDE À L'UNANIMITÉ de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation d'un de ses représentants au sein de cette commission

Accusé de réception en préfecture  
078-217803113-20220928-DCM22-093-AI  
Date de télétransmission : 05/10/2022  
Date de réception préfecture : 05/10/2022

- Article 2 :** **PROCLAME** les résultats suivants :
- Nombre de votants :27
  - Nombre d'abstentions : 9
  - Nombre de suffrages exprimés : 27
  - Nombre de sièges à pourvoir : 1 **titulaire**
  - Voix obtenues par Monsieur Benoît PARIS :27

**Article 3 :** **DÉCLARE** Monsieur Benoît PARIS, délégué titulaire au sein Comité du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de la Boucle (SIVOM).

**Article 4 :** **PREND ACTE** des représentants qui seront chargés de siéger au sein du Comité du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de la Boucle :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
M. Benoît PARIS	
Mme Isabelle LE LANN CONSTANS	M. Sébastien SIMONIN
Mme Céline PRIM	Mme Saara GOUAR

**Article 5 :** **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VILLE DE HOUILLES

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT  
ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 05 OCT. 2022

Publication effectuée le : 05 OCT. 2022

Exécutoire ce jour :  
05 OCT. 2022

**Le Maire,  
Conseiller départemental des Yvelines,**



**Julien CHAMBON**



Accusé de réception en préfecture  
078-217803113-20220928-DCM22-093-AI  
Date de télétransmission : 05/10/2022  
Date de réception préfecture : 05/10/2022